

Bogny-Sur-Meuse, le 25 Février 2020

Index Egalité femmes-hommes 2019

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu un indicateur d'égalité professionnelle prenant en compte plusieurs paramètres :

- L'écart de rémunération entre femmes et hommes (40 points)
- L'écart de taux d'augmentations et promotions individuelles (35 points)
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (15 points)
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté dans les dix plus hautes rémunérations (10 points)

L'index égalité femmes-hommes est de 64/100 pour WALOR BOGNY au titre de l'année 2019.